



## Auto ecole - permis de conduire

Par **nini80**, le **06/11/2012 à 15:06**

Bonjour,

Je vous ecrit car il y a 3 ans je me suis inscrite dans une auto ecole ou j'ai payée 1000€ en une fois. Je suis allee pendant 6 mois à mes lecons de code dite "libre" et me sentant prete j'ai insistée pour etre inscrite pour passer l'examen du code. Malgré mes nombreuses demandes on ne m'a jamais fait passé l'examen. Puis de soucis personel me sont tombés dessus et j'ai laissé tombé. Aujourd'hui je retourne voir mon auto ecole pour recommencer sachant que je n'ai jamais passé d'examen ni fait aucune heure de conduite. Je pensais devoir reversé un ti complement. Or on me dit que mon contrat n'était valable qu'un an. De plus on me dit que mon dossier est perdu ! Il faut que je me reinscrive chez eux donc tous repayer pour qu'il fasse une declaration à la prefecture de perte et que moi je porte plainte contre eux à la police pour perte de dossier. Et il me demande aussi 150€ pour frais de dossier avant de payer une reinscription !

Je trouve cela culoté de me reclamer 150€ de frais de dossier alors que c'est eux qui l'ont perdu ! et qu'en plus il me redemande la totalité soit 1000€ pour me reinscrire alors que j'ai jamais rien passé !

Sont ils vraiment honnete ?

Ont-ils le droit ?

merci de m'aider